



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Professionnels du spectacle

Question au Gouvernement n° 2058

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur le ministre de la culture, le statut des intermittents du spectacle (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) est très sérieusement menacé. Le CNPF bloque les négociations au sein de l'UNEDIC en refusant de prolonger la durée des annexes 8 et 10 du régime de l'assurance chômage.

Pour ouvrir leurs droits aux allocations de chômage pendant douze mois, les intermittents du spectacle devaient justifier d'une activité salariée de plus de 507 heures au cours des douze derniers mois, soit quarante-trois cachets. Le projet est de passer à 676 heures pour cinquante-sept cachets. Cette mesure inique entraînerait la disparition de 70 à 80 % des intermittents. Ce serait un nouveau coup bas porté à la culture, au spectacle vivant, facteur de cohésion de notre pays.

Votre annonce, faite ce matin, de prolonger de quatre mois le statut actuel ne règle pas le problème de fond. Elle accroît la précarité et l'incertitude.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire de durable pour éviter des dizaines de milliers de chômeurs en plus, tout en donnant des moyens à la culture, aux femmes et aux hommes qui la font vivre quotidiennement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur Filleul, en m'adressant à M. Darrason, j'ai déjà répondu sur les intermittents du spectacle.

Ainsi que je viens de le rappeler, nous sommes très attachés à la spécificité des artistes et des techniciens du spectacle, mais je profite de votre question pour souligner un élément supplémentaire : plus de la moitié des artistes ont, aujourd'hui, de la peine à obtenir les 507 heures de travail qui leur permettent d'obtenir droit aux indemnités de chômage.

Je l'ai répété ce matin à M. Gandois, lequel a pris la décision de proposer aux partenaires sociaux de proroger de quatre mois la durée des annexes 8 et 10 qui sont spécifiques aux intermittents du spectacle. Cela devrait permettre de poursuivre les négociations, car il est indispensable de trouver une sortie, c'est-à-dire un régime beaucoup plus adapté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

### Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur le ministre de la culture, le statut des intermittents du spectacle (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) est très sérieusement menacé. Le CNPF bloque les négociations au sein de l'UNEDIC en refusant de prolonger la durée des annexes 8 et 10 du régime de l'assurance chômage.

Pour ouvrir leurs droits aux allocations de chômage pendant douze mois, les intermittents du spectacle devaient justifier d'une activité salariée de plus de 507 heures au cours des douze derniers mois, soit quarante-trois

cachets. Le projet est de passer a 676 heures pour cinquante-sept cachets. Cette mesure inique entrainerait la disparition de 70 a 80 % des intermittents. Ce serait un nouveau coup bas porte a la culture, au spectacle vivant, facteur de cohesion de notre pays.

Votre annonce, faite ce matin, de prolonger de quatre mois le statut actuel ne regle pas le probleme de fond. Elle accroit la precarite et l'incertitude.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire de durable pour eviter des dizaines de milliers de chomeurs en plus, tout en donnant des moyens a la culture, aux femmes et aux hommes qui la font vivre quotidiennement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur Filleul, en m'adressant a M. Darrason, j'ai deja repondu sur les intermittents du spectacle.

Ainsi que je viens de le rappeler, nous sommes tres attaches a la specificite des artistes et des techniciens du spectacle, mais je profite de votre question pour souligner un element supplementaire: plus de la moitie des artistes ont, aujourd'hui, de la peine a obtenir les 507 heures de travail qui leur permettent d'obtenir droit aux indemnites de chomage.

Je l'ai repete ce matin a M. Gandois, lequel a pris la decision de proposer aux partenaires sociaux de proroger de quatre mois la duree des annexes 8 et 10 qui sont specifiques aux intermittents du spectacle. Cela devrait permettre de poursuivre les negociations, car il est indispensable de trouver une sortie, c'est-a-dire un regime beaucoup plus adapte. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Filleul Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2058

**Rubrique :** Chomage : indemnisation

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 1996, page 8184

**Réponse publiée le :** 11 décembre 1996, page 8184

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996